



Séance du 13 avril 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 27	Représentés : 2	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-030	Vœu du Conseil municipal relative à des relations avec le sous-marin Suffren	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 16 AVR. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 16 AVR. 2026
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, R. PEYROL.

EXCUSES : N. FRATE représentée par J. LEVI-VALENSI, M-L. VOLAND représentée par A. RUBIOLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Pierre-André de Suffren est né le 29 juillet 1729 à Saint-Cannat dans le château qui est devenu l'hôtel de ville.

La Commune de Saint-Cannat, en tant que ville-marraine de l'ex frégate Suffren, entretenait des relations privilégiées avec les marins du Suffren. En outre, la Commune abrite le seul musée Suffren de France.

Les règles de parrainage d'unités de la marine ayant changé, nous n'avons pas pu parrainer le sous-marin Suffren. Seule la Commune de Saint-Tropez a été choisie.

Cependant, notre Commune souhaite renouer des relations avec les marins du Suffren.

C'est pourquoi, dans un premier temps, notre Commune sollicite Monsieur le Capitaine de vaisseau commandant l'Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque basée à Toulon, et plus généralement le Ministère de la Défense, afin d'organiser une visite du sous-marin Suffren pour une petite délégation de Saint-Cannadens qui comprendrait le Maire, un ou deux Adjoints et deux représentants de l'association des Amis du Vieux Saint-Cannat, propriétaire des collections du Musée Suffren, et deux anciens sous-marinières.

La Commune de Saint Cannat serait aussi honorée d'être à nouveau associée à un bâtiment de la Marine nationale honorant le Bailli de Suffren.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Prend acte :**

- D'émettre le vœu présenté ci-dessus à destination du Ministère de la Défense nationale et de Monsieur le Capitaine de vaisseau commandant l'Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque, basée à Toulon.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Envoyer

2026-030

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-16T09-57-54.00 (MI269116229)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260413-2026-030-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Voeu du conseil municipal relative à des relation avec le sous-marin Suffren

Date de décision : 13/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-030 Relation avec le sous-marin nucléaire Suffren.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé Date 16/04/26 à 09:57 Par GENRE-JAZELET Christophe
Transmis Date 16/04/26 à 09:57 Par GENRE-JAZELET Christophe
Accusé de réception Date 16/04/26 à 10:04